



Bruxelles, le 15 juillet 2019  
(OR. en)

10895/19

ONU 76  
CONUN 91  
COHOM 87  
CFSP/PESC 556  
COPS 218  
CSDP/PSDC 339  
CONOP 70  
COTER 91  
DEVGEN 141  
SUSTDEV 102  
ENV 675  
CLIMA 205  
COHAFA 64  
MIGR 108  
CODUN 20

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10891/19
Objet:	Priorités de l'UE aux Nations unies et à la 74e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2019 - septembre 2020)

---

Les délégations trouveront en annexe les priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-quatorzième Assemblée générale des Nations unies (septembre 2019 - septembre 2020), dont le texte a été adopté par le Conseil lors de sa 3709e session tenue le 15 juillet 2019.

**Priorités de l'UE aux Nations unies et à la 74<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies**

**(septembre 2019 - septembre 2020)**

**Promouvoir le multilatéralisme et soutenir une Organisation des Nations unies revitalisée**

1. L'Union européenne est un partenaire indispensable des Nations unies pour promouvoir et renforcer le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles. À l'heure des fractures et des clivages, le partenariat solide entre l'Union européenne et les Nations unies visant à faire progresser et façonner le programme multilatéral est plus que jamais nécessaire. Les efforts que nous déployons en commun en faveur d'un monde plus pacifique, plus coopératif et plus juste reposent solidement sur **nos valeurs communes** - la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité des sexes, le développement durable - ainsi que sur **l'attachement profond de l'UE à un multilatéralisme effectif**.
2. Ces dernières années, l'UE **a intensifié son rôle** en tant qu'acteur mondial et elle **traduit le multilatéralisme en actes**, conformément à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et aux conclusions du Conseil sur l'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles. En septembre 2018, l'UE et les Nations unies ont confirmé l'approfondissement de leur partenariat dans plusieurs domaines et s'emploient maintenant à mettre en œuvre des solutions mondiales aux défis mondiaux, dans la perspective d'un monde plus sûr et meilleur pour tous.

3. En 2020, nous célébrerons le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations unies. Il s'agira d'un moment unique pour confirmer notre engagement aux côtés des Nations unies, ainsi que notre attachement à ses valeurs et principes et au multilatéralisme. Le multilatéralisme est la seule solution efficace dans le monde complexe d'aujourd'hui, avec ses nombreux défis qui se posent à l'échelle de la planète. Un monde en mutation rapide appelle un **renforcement des efforts de diplomatie publique** au service de la coopération internationale et exige une **Organisation des Nations unies redynamisée et qui obtient des résultats pour tous**. Il est de notre responsabilité commune de démontrer la **valeur ajoutée et l'utilité des Nations unies**, de faire apparaître qu'elle sert les aspirations démocratiques des citoyens de par le monde et leur procure des avantages. Dans cette optique, l'UE continuera à travailler avec les Nations unies et à les soutenir, dans le cadre de ses efforts visant à **promouvoir, à développer et à réformer** l'ordre international fondé sur des règles.
4. Pour les Nations unies, l'efficacité et l'obligation de rendre compte sont les éléments qui sont importants aujourd'hui et pour l'avenir. L'UE soutiendra les réformes nécessaires des organes et organismes du système des Nations unies, y compris la réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de les rendre plus efficaces, plus transparents, plus démocratiques, plus représentatifs et plus responsables. Il est essentiel, si l'on veut que les Nations unies **gagnent en souplesse et en efficacité**, de **mettre en œuvre de manière effective les réformes du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies**, y compris en assurant cette mise en œuvre sur le terrain et dans l'ensemble des agences, fonds et programmes des Nations unies, ainsi que la revitalisation de son Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle l'UE continuera à jouer un **rôle de premier plan pour faire avancer les réformes**, ainsi que pour assurer un **financement pérenne des Nations unies**, et elle en encouragera la mise en œuvre effective en vue de l'obtention de résultats.
5. L'UE constitue aujourd'hui un point de référence pour le réseau mondial en faveur d'un multilatéralisme effectif. Dans ce cadre, nous investissons dans de nouveaux partenariats pour soutenir le programme multilatéral de la manière la plus efficace, la plus stratégique et la plus souple, tout en restant fidèles aux règles et aux principes de la charte des Nations unies. Dans un contexte multilatéral en mutation, nous devons jeter des ponts et élargir le dialogue. La coopération trilatérale UA-UE-ONU constitue un exemple de multilatéralisme effectif à l'œuvre, un nouveau paradigme qui consiste à travailler main dans la main avec des acteurs internationaux et régionaux pour relever les défis mondiaux.

6. L'UE présentera un front uni pour promouvoir les Nations unies, ses principes et ses objectifs, en parlant d'une seule voix, et renforcera sa capacité en tant qu'acteur mondial sur la scène multilatérale. L'unité de l'UE est essentielle à cet égard en vue de maximiser l'influence que nous exerçons pour défendre nos valeurs communes. La forte présence d'États membres de l'UE au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme contribuera à imprimer une dynamique positive. Le rôle de l'UE et de ses États membres qui, ensemble, constituent le principal contributeur des Nations unies, devrait concourir à faciliter ce processus.
7. Conscients de l'importance que revêtent les Nations unies en tant qu'élément central d'un multilatéralisme effectif, l'Union européenne et ses États membres<sup>1</sup> accorderont, tout au long de la 74<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, une attention particulière aux trois priorités suivantes, qui sont imbriquées et se renforcent mutuellement:

***I. PRÉVENTION DES CONFLITS, PAIX ET SÉCURITÉ***

***II. UN PROGRAMME COMMUN POSITIF***

***III. LA MOBILISATION SUR LES DÉFIS MONDIAUX***

**I. PRÉVENTION DES CONFLITS, PAIX ET SÉCURITÉ**

8. En ces temps de compétition géostratégique croissante, il nous faut faire face à de nouvelles menaces qui pèsent sur la paix mondiale. L'intensité et la complexité grandissantes des crises dans le monde mettent en danger la vie de millions de personnes, entraînent des déplacements forcés sans précédent et compromettent les droits de l'homme. Le changement climatique a pour effet de multiplier les menaces, ce qui a de graves répercussions sur la paix et la sécurité dans le monde. Face à des conflits plus complexes, plus violents et plus longs, l'UE renforcera son rôle de pourvoyeur mondial de paix et de sécurité.

---

<sup>1</sup> Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

9. La **prévention des conflits** constitue un instrument essentiel pour relever ces défis. Nous devons mettre davantage l'accent sur notre mobilisation collective et galvaniser les efforts conjoints. Tant l'UE que les Nations unies ont fait de la prévention des conflits un objectif stratégique et doivent à présent en assurer la mise en œuvre. Le dialogue entre l'UE et les Nations unies sur la prévention des conflits contribuera à apporter un réel changement sur le terrain en traduisant davantage dans les faits les efforts de prévention, la consolidation de la paix et l'agenda pour la pérennisation de la paix, y compris la responsabilité de protéger. Il est essentiel d'établir un lien entre l'alerte rapide et l'action rapide pour atténuer les risques d'apparition et de résurgence de conflits. La prévention des conflits restera au cœur des actions que nous menons en commun pour que les opérations de paix et la gestion de crises soient plus efficaces et s'inscrivent davantage dans la durée. Nous continuerons à soutenir résolument et à renforcer les efforts de **médiation**, les Nations unies étant en première ligne pour une multiplication des efforts diplomatiques en faveur de la paix. L'intégration effective des femmes et des jeunes est essentielle pour assurer l'efficacité de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix. L'UE examinera les moyens de renforcer la Commission de consolidation de la paix mise en place par les Nations unies, une enceinte importante permettant aux États membres de s'investir dans la consolidation et la pérennisation de la paix, notamment en renforçant l'interaction avec le Conseil de sécurité des Nations unies. Par ailleurs, l'UE renforcera encore la coopération trilatérale avec les Nations unies et la Banque mondiale afin d'aider les pays touchés par un conflit à planifier et à mettre en œuvre un redressement rapide et durable.
10. Les efforts déployés par les Nations unies en matière de maintien de la paix méritent également notre attention soutenue. L'UE et ses États membres ont rejoint l'initiative Action pour le maintien de la paix (A4P) lancée par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et ont renouvelé leur engagement politique en faveur des opérations de maintien de la paix pour qu'elles soient prêtes à affronter l'avenir. La réussite dépend maintenant de notre détermination collective à mettre en œuvre ces engagements, notamment au moyen d'un soutien politique et financier. Les États membres de l'UE contribuent ensemble à un tiers du budget des Nations unies affecté au maintien de la paix, ce qui est plus que tout autre acteur mondial de premier plan.

11. L'attachement résolu de l'UE à l'initiative Action pour le maintien de la paix continuera de transparaître dans l'ensemble du **partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise**. La mise en œuvre du nouvel ensemble de priorités (2019-2021) s'inspire de nos valeurs ajoutées et forces respectives, sur la base de nos principales réalisations et synergies. La majorité des missions et opérations de l'UE sont déployées sur le même théâtre que les missions des Nations unies. Nous continuerons à coopérer étroitement avec les missions et opérations des Nations unies sur le terrain, en œuvrant à assurer la complémentarité des efforts, ainsi qu'un partage des ressources mutuellement avantageux, dans tous les domaines où cela est possible. La promotion de la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité restera au cœur de notre action visant à renforcer la cohérence et l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans tous les volets de notre coopération. Nous continuerons à faire progresser le programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité, conscients du rôle crucial que jouent les jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix. La protection des civils doit être au cœur des opérations de paix.
12. Les partenariats avec les organisations régionales constituent un élément central de l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies. Notre coopération avec les opérations de maintien de la paix sous conduite africaine et notre soutien à celles-ci constituent une contribution conjointe à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. L'Union africaine est le partenaire clé de l'UE dans cette entreprise. Une paix pérenne ne peut être assurée que par une approche inclusive et intégrée, ancrée dans des partenariats régionaux et internationaux vastes, approfondis et durables, que l'UE s'attachera à encourager et à soutenir.

## **II. UN PROGRAMME COMMUN POSITIF**

13. L'UE continuera à jouer un rôle de premier plan pour faire avancer notre programme commun positif. L'UE défend ses valeurs fondatrices et continuera à collaborer avec d'autres afin de les promouvoir et de les protéger. À l'heure où certains pays remettent en cause l'universalité des droits de l'homme et où l'on assiste à un rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, un engagement fort en faveur de la **promotion et de la protection des droits de l'homme** sera au cœur du partenariat de l'UE avec les Nations unies. L'UE continuera à être un acteur de premier plan dans les enceintes multilatérales compétentes en matière de droits de l'homme et promouvra activement le système des droits de l'homme des Nations unies. L'intensification des partenariats avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux - y compris la société civile et le secteur privé - est indispensable pour que l'UE continue de se mobiliser en faveur de la protection et de la promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, de l'espace dévolu à la société civile, du développement durable et de la paix, ainsi que de la lutte contre l'impunité en cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. Il est essentiel de veiller à ce que les auteurs de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire rendent compte de leurs actes afin de reconstruire les sociétés sortant d'un conflit et d'assurer une paix durable.
14. L'UE continuera à promouvoir un discours positif sur les droits de l'homme et encouragera le partage, par les États et d'autres acteurs, d'initiatives fructueuses dans le domaine des droits de l'homme, sur la base de l'initiative transrégionale "Good Human Rights Stories" menée sous l'égide de l'UE, qui a été lancée l'année dernière. L'UE continuera à participer activement aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles ainsi qu'à l'autonomisation de celles-ci, en prenant acte de la nécessité de s'opposer fermement au recul observé en matière de droits des femmes et des filles. L'UE réaffirme sa détermination à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. La prise en compte des droits de l'homme et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'ensemble des travaux des Nations unies resteront une priorité essentielle. Il est également fondamental que l'UE continue à soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. L'UE s'emploiera à renforcer les synergies entre les travaux du Conseil des droits de l'homme à Genève et ceux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies à New York. L'UE continuera à soutenir un Conseil des droits de l'homme fort et efficace, dans le cadre de la réforme plus large des Nations unies, tout en préservant ce qu'il a réalisé et en tenant compte du caractère unique de son rôle et de sa valeur ajoutée dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde, ainsi que de son potentiel en termes de prévention.

15. Il s'agit d'une année décisive pour le développement durable et l'action pour le climat au niveau des Nations unies. Le **sommet consacré aux objectifs de développement durable** (ODD), qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2019, constituera une bonne occasion d'imprimer un nouvel élan politique en vue de la réalisation du programme 2030 et de ses objectifs de développement durable ainsi que du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et de redynamiser les synergies avec l'accord de Paris sur le changement climatique. L'accélération des travaux, qui est une priorité absolue de l'UE, est essentielle pour faire progresser, à tous les niveaux de gouvernance, la mise en œuvre de ce plan d'action destiné à l'humanité, à la planète, à la prospérité, à la paix et aux partenariats, pour les générations actuelles et futures du monde. Le sommet consacré aux ODD constitue un rendez-vous déterminant pour faire avancer la nécessaire transition vers un développement durable, en s'appuyant sur l'esprit positif du programme. L'UE agira comme un créateur d'alliances afin que le sommet aboutisse à des résultats ambitieux, l'objectif étant d'atteindre les ODD, d'éradiquer la pauvreté et de ne laisser personne de côté. L'UE se félicite de la tenue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur la couverture santé universelle, qui permettra d'initier de nouveaux efforts visant à permettre à tous d'accéder à des systèmes de santé abordables, inclusifs et résilients. L'UE jouera un rôle actif dans le cadre du réexamen et de la réforme du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN), qui seront lancés au sein de l'Assemblée générale des Nations unies à l'automne 2019. L'UE et ses États membres réaffirment qu'ils sont déterminés à soutenir le développement durable en mettant en œuvre le programme 2030 tant au niveau de l'Union qu'à échelle internationale, parallèlement aux efforts déployés au niveau national, en partenariat avec tous les acteurs concernés.

16. Le **changement climatique** est l'enjeu déterminant de notre époque. L'UE est consciente que le niveau actuel des efforts déployés est largement insuffisant pour atteindre les ambitions mondiales auxquelles les parties ont souscrit dans l'accord de Paris. Il est extrêmement urgent de renforcer la riposte mondiale et de prendre des mesures résolues, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des accords internationaux, compte tenu des dernières conclusions scientifiques présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'UE se félicite de la tenue du sommet sur le thème "Une course que nous pouvons gagner. Une course que nous devons gagner" ("A Race We Can Win. A Race We Must Win"), qui sera organisé à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies le 23 septembre 2019, qu'elle considère comme une occasion importante de témoigner de l'action porteuse de transformation entreprise par tous les acteurs qui œuvrent de concert et de promouvoir une action climatique plus ambitieuse. Il convient de mettre l'accent sur les synergies entre l'action pour le climat et la mise en œuvre des ODD ainsi que du plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement lors du sommet Action climat comme du sommet consacré aux ODD. Nous devons envoyer aux parties prenantes et aux citoyens du monde entier le signal que la communauté internationale est déterminée à déployer des efforts substantiels pour lutter contre le changement climatique et qu'il convient ne pas laisser passer cette occasion. Nous sommes résolus à contribuer à revoir à la hausse les ambitions mondiales et à soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en vue d'une accélération de l'action climatique sur tous les fronts. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires dans les domaines de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre, conscients de leur importance dans la réalisation des objectifs à long terme de l'accord de Paris. Nous soutenons fermement le mécanisme de sécurité climatique qui a été créé récemment pour remédier aux incidences du changement climatique sur la stabilité et la sécurité dans le monde. À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire d'améliorer les outils d'alerte rapide et d'intervention précoce dans des contextes fragiles.

17. Parallèlement au changement climatique, le déclin mondial de la **biodiversité** constitue une menace à laquelle l'humanité est actuellement confrontée. L'année prochaine, les grandes négociations internationales sur l'environnement concernant le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 devraient aboutir, y compris les travaux menés en vue du sommet des dirigeants sur la biodiversité qui se tiendra en septembre 2020 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies. L'UE continuera à renforcer la gouvernance internationale des océans et collaborera avec ses partenaires pour préparer la conférence des Nations unies sur les océans de 2020 et pour élaborer, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, un traité sur la **conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale**. L'UE continuera à participer de manière constructive au processus des Nations unies visant à l'établissement d'un **Pacte mondial pour l'environnement**, conformément aux recommandations formulées par le groupe de travail à composition non limitée.
18. L'UE intensifiera encore son action diplomatique en faveur d'une **gestion durable de l'eau** en tant qu'instrument de paix, de sécurité et de stabilité et favorisera des approches coopératives afin de relever les défis transfrontières connexes.

### **III. LA MOBILISATION SUR LES DÉFIS MONDIAUX**

19. Dans le contexte actuel d'une mondialisation toujours plus poussée, les défis mondiaux appellent des solutions mondiales. De grandes tendances, telles que la mobilité accrue des personnes et le développement rapide des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, façonnent notre avenir. Les effets combinés de la mondialisation et des évolutions technologiques, environnementales et démographiques transforment le monde du travail à un rythme et à une échelle sans précédent, se traduisant par des défis à relever et des occasions à saisir pour l'avenir du travail. Ces transformations requièrent des mesures résolues, davantage de solidarité et des partenariats plus solides en vue d'une mondialisation équitable et d'un avenir meilleur et plus durable pour tous, dans le plein respect des droits de l'homme.

20. Aucun pays ne peut faire face seul aux **migrations** et aux **déplacements forcés**, que ce soit en Europe ou ailleurs dans le monde. L'UE travaille avec ses partenaires – pays d'origine, de transit et de destination et organisations internationales – pour relever conjointement ces défis, y compris dans le cadre des Nations unies. L'UE continuera à appliquer son approche globale en matière de migrations et de déplacements forcés, y compris pour faire face aux migrations irrégulières, par la mise en place de partenariats efficaces, durables et sur mesure et d'une coopération plus étroite entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, ainsi qu'avec la société civile, dans le but de mettre à profit et de renforcer la résilience et l'autonomie tant des communautés d'accueil que des personnes en situation de déplacement forcé, y compris à l'intérieur de leur propre pays. La relation solide qui unit l'UE et les Nations unies dans le cadre de la coopération trilatérale UA-UE-ONU a contribué à faire face à la situation des migrants et des réfugiés en Libye.
21. Le partenariat humanitaire UE-ONU, ancré dans le consensus européen sur l'aide humanitaire, a prouvé son utilité au fil des ans. Nous continuerons à prendre appui sur notre engagement commun en faveur de **la préservation de l'espace humanitaire et de l'amélioration du système d'intervention humanitaire**. La protection des civils, le respect du droit international humanitaire et la fourniture d'une aide fondée sur les besoins, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, resteront la pierre angulaire de notre engagement. Au cours de cette période charnière, marquée par le 70<sup>e</sup> anniversaire des conventions de Genève de 1949, l'UE et les Nations unies s'appuieront sur notre partenariat pour soutenir un engagement renouvelé à garantir le respect du droit international humanitaire, ainsi que pour faire en sorte que les mesures de lutte contre le terrorisme et les sanctions imposées dans ce cadre n'entravent pas une aide humanitaire fondée sur des principes et respectent le droit international, en particulier le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international des réfugiés. L'UE continuera à plaider en faveur de la prévention des violences à caractère sexiste dans les situations d'urgence et de la lutte contre ces violences.

22. L'UE continuera de soutenir les possibilités croissantes que la **numérisation**, les technologies émergentes et l'intelligence artificielle font naître pour l'économie numérique et le développement durable, tout en tenant compte des risques que ces développements peuvent poser pour la sécurité. L'UE encouragera la transformation numérique centrée sur l'humain en tant qu'instrument permettant de relever les défis mondiaux et de contribuer à la réalisation des ODD, y compris en ce qui concerne l'avenir du travail et de l'éducation. L'UE s'attachera à donner suite au rapport du groupe de haut niveau sur la coopération numérique, mis en place par le secrétaire général des Nations unies, en s'appuyant sur les consultations déjà entamées avec le Global Tech Panel de l'UE. Une coopération numérique efficace et inclusive entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, la sphère universitaire, la communauté technique, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes est essentielle pour garantir un avenir numérique sûr et inclusif pour tous, dans le respect du droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE défendra fermement la coopération dans le cadre du système des Nations unies au sens large, en matière de sécurité, de technologie, de développement durable et de diplomatie.
23. Afin de renforcer l'ordre international fondé sur des règles, l'UE encouragera la pleine application, au cyberspace, du droit international en vigueur. Elle soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de normes volontaires non contraignantes en matière de comportement responsable à l'intention des États ainsi que de mesures régionales de confiance, comme le préconisent les rapports du groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies soutenus à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE salue la mise en place du nouveau groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies et d'un groupe de travail à composition non limitée, et s'associera activement à ces deux processus. L'UE appuiera la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité en tant que cadre de référence pour la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité, et elle continuera à soutenir les efforts concertés visant à renforcer les capacités à cet égard.

24. **La lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène** demeurent des priorités de premier plan pour l'UE. L'UE est attachée à la coopération multilatérale pour faire face à la menace mondiale du terrorisme dans le plein respect de l'état de droit et du droit international, y compris le droit relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. La stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, le plan d'action des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent et les résolutions en la matière du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies sont au cœur des efforts déployés par l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène. L'UE encouragera la mise en œuvre intégrale du Pacte mondial des Nations unies de coordination contre le terrorisme et une coopération plus étroite avec les Nations unies dans les domaines prioritaires recensés pour la période 2018-2020 dans le cadre UE-ONU sur la lutte contre le terrorisme. L'UE soutiendra le renforcement de la coopération entre les Nations unies et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. L'UE tient beaucoup à ce que soit suivie une approche globale pour endiguer le terrorisme, consistant à donner davantage de moyens aux approches associant plusieurs agences pour prévenir la radicalisation, à prévenir la diffusion en ligne de contenus à caractère terroriste et à encourager des contre-discours crédibles, à renforcer les services répressifs, la coopération judiciaire et l'échange d'informations ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à contrer le financement du terrorisme. L'UE souligne qu'il importe de poursuivre les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine, tout en accordant une attention particulière à la situation des femmes et des enfants qui les accompagnent. L'UE souligne également la nécessité d'assécher les sources de financement du terrorisme, de renforcer la résilience et d'apporter une aide globale aux victimes du terrorisme.

25. L'UE réaffirme son soutien plein et entier à l'intégrité de l'**architecture internationale de non-prolifération et de désarmement**. L'UE continuera à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en particulier les missiles balistiques, et elle intensifiera encore ses efforts pour faire en sorte que des mesures efficaces soient prises pour faire face à d'autres questions de désarmement relatives aux armes nucléaires, chimiques, biologiques et conventionnelles, ainsi qu'au contrôle des exportations. Au cours de l'année à venir, l'UE s'attachera en particulier à garantir le succès de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévue en 2020. Tandis que nous nous pencherons sur les nombreuses réalisations rendues possibles par le TNP au cours de ses cinquante années d'existence, l'UE défendra et préservera ce traité en tant qu'instrument multilatéral essentiel pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, et elle plaidera pour son universalisation et sa mise en œuvre intégrale. Tout en ayant conscience du rôle joué par l'espace en tant que moteur du développement durable, l'UE plaidera pour la sûreté et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. L'UE estime à cet égard qu'il pourrait être utile de convenir d'un instrument volontaire établissant des normes de comportement responsable conformément au droit international en vigueur. L'UE agira en vue de mettre fin à l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.
26. L'UE demeure attachée à un contrôle efficace des armes. Elle rappelle que les deux États détenteurs d'armes nucléaires dotés des arsenaux les plus importants portent une responsabilité particulière dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous attachons la plus haute importance au nouveau traité START. L'UE continuera d'encourager les États-Unis et la Fédération de Russie à chercher à réduire encore leurs arsenaux. L'UE s'exprimera en faveur des initiatives susceptibles de contribuer au dialogue, au renforcement de la confiance, à la transparence, à la vérification, à l'établissement de rapports et à la réduction des risques, ainsi que des notifications de lancement de missiles.

27. L'UE apportera son concours à tous les efforts visant à s'assurer que toutes les personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques répondent de leurs actes, en particulier en soutenant les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et en s'attachant à obtenir un résultat positif lors de la Conférence des États parties de novembre 2019. L'entrée en vigueur et l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ainsi que l'adhésion universelle au traité sur le commerce des armes (TCA) et au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC), et leur application effective, restent des priorités de premier plan pour l'UE, tout comme l'universalisation et le renforcement de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et l'accroissement des capacités opérationnelles du mécanisme du secrétaire général des Nations unies. L'UE s'attachera également à obtenir une issue favorable à la 4<sup>e</sup> conférence d'examen de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous mettrons en œuvre notre nouvelle stratégie contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions. Nous continuerons à soutenir les efforts en vue d'une meilleure mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies, en tant qu'élément essentiel de l'architecture internationale de non-prolifération.
28. À la lumière de ces engagements de longue date, l'UE a décidé de soutenir quatre actions figurant dans le programme de désarmement du secrétaire général des Nations unies, y compris pour ce qui est de promouvoir l'entrée en vigueur du TICE et d'entamer des négociations immédiates dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

### **Donner des moyens d'action à une ONU solide et efficace**

29. Il est de notre responsabilité collective d'œuvrer à l'avènement d'un monde plus pacifique, sûr et prospère pour les générations présentes et futures. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à investir dans une **ONU solide et efficace**, de manière à ce qu'elle puisse jouer son rôle d'épine dorsale du système multilatéral. L'UE, conjointement avec ses États membres, renforcera ses partenariats, promouvra les droits de l'homme et l'état de droit et soutiendra la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable pour tous.